



Consultation générale sur le projet de loi 38
*Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec
en matière de gouvernance*

Résumé

Mémoire présenté à la Commission de l'éducation

La fin de l'autonomie et de la collégialité universitaires

par la

Fédération québécoise des professeures
et professeurs d'université

14 août 2009

RÉSUMÉ

La fin de l'autonomie et de la collégialité universitaires Analyse critique du projet de loi 38 sur la gouvernance universitaire

Le mémoire soumis à la Commission de l'éducation par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) propose une analyse critique du projet de loi 38. Il relève dans celui-ci plusieurs éléments dangereux et indéfendables et il souligne **les problèmes majeurs qu'entraînerait l'application de la loi dans les universités québécoises.**

Après un rappel du contexte et des fondements du projet de loi, le mémoire expose trois ordres de questions. Il présente d'abord les notions de service public et de collégialité qui sont fondamentales dans l'institution universitaire mais qui sont absentes du projet de loi. Puis il dénonce les règles imposées quant au mode de gouvernance, à la composition et aux responsabilités du conseil d'administration. Il invalide, entre autres, la notion de « membre indépendant » soutenue par le projet de loi et il réprovoque les modes de nomination des membres externes et du premier dirigeant de l'université. Une dernière partie montre que les principes de reddition de comptes importés du secteur privé et appliqués à l'université instaurent une culture de la performance incompatible avec des institutions collégiales, autonomes et de service public.

L'analyse démontre que **le projet de loi n'a aucune pertinence théorique et pratique, parce que ses fondements sont erronés et que ses mesures sont inapplicables.** En effet, le projet s'appuie sur une conception managériale de la gestion d'entreprises qui ne convient pas à la conduite d'institutions de service public où doivent primer les contenus et les objectifs de nature académique. Les modes de fonctionnement et d'administration des universités sont nécessairement guidés par leur triple mission d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, ce qui exige une étroite collaboration entre les membres de la communauté universitaire et scientifique.

Le projet de loi remet en cause l'autonomie de gestion des universités et les pratiques collégiales qui en assurent le plein exercice. Celles-ci sont motivées par la nature de la mission universitaire qui doit rester au service de la collectivité et non de groupes d'intérêts particuliers extérieurs au monde académique et scientifique. Le modèle managérial s'y oppose en décrétant une concentration du pouvoir de décision, que le projet de loi confie à des gestionnaires externes, et des mesures de performance et de rentabilité, qui font de l'université une entreprise productrice de services en concurrence avec d'autres institutions.

La FQPPU, qui regroupe 15 syndicats et associations représentant la majorité des professeures et professeurs, soutient qu'il est impossible et inconséquent de statuer sur la structure organisationnelle des institutions universitaires sans une réflexion approfondie sur la situation globale des universités. **Elle exige le rejet du projet de loi 38 et réclame la tenue d'États généraux sur l'université québécoise.**